

EXHORTATION APOSTOLIQUE POST-SYNODALE  
**UNE ESPÉRANCE NOUVELLE POUR LE LIBAN**  
DE SA SAINTETÉ JEAN-PAUL II

**CHAPITRE VI**  
**L'Eglise au service de la société**

**5. Engagement politique**

112. «L'Eglise qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique et n'est liée à aucun système politique, est à la fois signe et sauvegarde de la transcendance de la personne humaine » (315). Sa mission première est de conduire les hommes au Christ, Rédempteur et Sauveur. Il ne lui revient donc pas de s'engager directement dans la vie politique; en effet, «elle n'a pas de solutions techniques, [...] elle ne propose pas des systèmes ou des programmes économiques et politiques, elle ne manifeste pas de préférence pour les uns ou les autres, pourvu que la dignité de l'homme soit dûment respectée et promue et qu'elle-même se voie laisser l'espace nécessaire pour accomplir son ministère dans le monde» (316). Cependant, le devoir incombe à l'Eglise de rappeler inlassablement les principes qui seuls peuvent assurer une vie sociale harmonieuse, sous le regard de Dieu. Parce que l'Eglise vit dans le monde, «tous [ses] membres [...] participent à sa dimension séculière; mais cela de façon diverse. En particulier la participation des fidèles laïcs a une modalité de réalisation et de fonction, qui, selon le Concile, leur est "propre et particulière": c'est cette modalité que l'on désigne du nom de "caractère séculier"» (317).

Avec sa sagesse et son souci de servir l'homme et l'humanité, l'Eglise souhaite donc aider ceux à qui il appartient d'exercer une activité publique à la remplir pleinement, pour le service de leurs frères. Comme elle l'a maintes fois souligné, elle reconnaît qu'il y a une juste autonomie des réalités humaines, dans lesquelles l'homme est appelé à faire un bon usage de sa raison droite (cf. Si 15, 14), en harmonie avec la vie surnaturelle, supérieure à celle de ce monde (318). A toute conscience s'imposent les principes d'humanité, intimant à chacun ce qu'il doit faire ou ne pas faire (319).

Il importe aussi de rappeler qu'il y a une pratique chrétienne de la gestion des affaires temporelles, car le message évangélique éclaire toutes les réalités humaines qui sont des moyens destinés à la fois à édifier la famille humaine et à conduire au bonheur éternel. Les chrétiens ne peuvent donc pas «avoir deux vies parallèles: d'un côté la vie qu'on nomme spirituelle avec ses valeurs et ses exigences; et de l'autre, la vie dite séculière» (320), qui aurait des valeurs différentes ou opposées aux premières. De ce fait, «pour une animation chrétienne de l'ordre temporel, dans le sens [...] qui est celui de servir la personne et la société, les fidèles laïcs *ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la "politique"*, à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le *bien commun*» (321).

113. Les fidèles laïcs accomplissent ainsi un véritable service de l'homme et de la communauté nationale, et cela en vertu de leur baptême, par lequel ils participent à la triple fonction du Christ: sacerdotale, prophétique et royale. Tout spécialement, par la participation à l'office sacerdotal, ils font de leur action une louange au Créateur en perfectionnant la création; par leur participation à l'office prophétique, ils sont «appelés à faire briller la nouveauté et la force de l'Évangile dans leur vie quotidienne, familiale et sociale, comme aussi à exprimer, avec patience et courage, dans les difficultés de l'époque présente, leur espérance de la gloire, même à travers les structures de la vie du siècle » (322). De ce fait, ils feront renaître chez leurs compatriotes, en particulier chez les jeunes, l'espérance qu'un avenir est possible et le désir de contribuer activement aux changements qui s'imposent pour parvenir à une vie commune meilleure. La gestion des affaires publiques est un chemin d'espérance, car elle est tournée vers un monde à construire et elle laisse entrevoir que des transformations sont possibles pour améliorer la condition des hommes.

Les fidèles participent aussi à l'office royal du Seigneur en s'engageant dans la voie de l'ascèse spirituelle, pour vaincre le péché et en faisant don d'eux-mêmes pour servir le Christ, dans la charité et dans la justice. Dans cette perspective, il est important que l'ensemble du peuple de Dieu connaisse la doctrine sociale de l'Église, qui donne des éléments de réflexion, des points de repère et des critères de jugement et de décision dans l'action, pour se diriger avec rectitude et intégrité dans les différents domaines de la vie personnelle et sociale.

Dès le plus jeune âge, il convient de fournir à tous les jeunes, dans les différentes *institutions éducatives*, une éducation civique appropriée, pour les rendre conscients de leurs responsabilités de citoyens et pour promouvoir la vérité et la liberté, la justice et la charité, fondements de la paix et de la fraternité sociales (323).

Je me réjouis que beaucoup de chrétiens travaillent, avec leurs frères des autres confessions religieuses et avec tous les hommes de bonne volonté, dans des *services de l'État*, pour participer à la construction d'une société de justice et de paix, avec désintéressement et dévouement.

***Pour voir l'ensemble du texte de l'exhortation visitez le site de l'ISSR sur :***  
<http://www.issr.usj.edu.lb/files/links.htm>